



Table régionale des  
organismes communautaires  
de **Lanaudière**

# Politique

pour les demandes d'appui  
et d'implication



# Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>Types de demandes</b> .....	<b>4</b>
<b>Explications, critères et traitement</b> .....	<b>4</b>
<b>Exclusions</b> .....	<b>4</b>
Demande d'appui dans le cadre de demandes de financement.....	5
Demande d'implication à un comité .....	6
Demande d'implication à l'organisation d'événement .....	8
Demande d'appui à des revendications sociales .....	10
Demande d'avis d'un bailleur de fonds .....	12

**Document adopté par le conseil d'administration  
le 15 mai 2012**

**Merci au comité ad hoc du 1<sup>er</sup> mai 2012**

Madame Nathalie Perreault  
Madame Francine Desjardins  
Monsieur Sébastien Guernon

# Préambule

Cette présente politique a comme principal objectif de faciliter la prise de décision face aux demandes d'appui à la TROCL. Ayant acquis une crédibilité de la part de plusieurs instances, il arrive que l'on fasse appel à l'expertise et à l'appui de la TROCL. Voici un outil pour baliser ces demandes et bien déterminer son rôle.

Les organismes communautaires autonomes membres de la TROCL représentent présentement 170 groupes dans Lanaudière et se caractérisent par le fait qu'ils remplissent les critères de l'action communautaire autonome.

Cette présente politique vise également à contribuer à ce que les OCA lanauois rencontrent ces critères :

- Être un organisme à but non lucratif
- Être enraciné dans sa communauté
- Entretenir une vie associative et démocratique
- Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations
- Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
- Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme qui favorise la transformation sociale
- Avoir des pratiques citoyennes et une approche globale
- Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

Cette politique servira à améliorer le travail de la permanence de la TROCL et sera réévaluée à l'utilisation.



# Types de demandes

- **Demande d'appui dans le cadre de demandes de financement.**
- **Demande d'implication à un comité**
- **Demande d'implication à l'organisation d'événement**
- **Demande d'appui à des revendications sociales (luttons sociales, enjeux de société)**
- **Demande d'avis de bailleurs de fonds**

# Explications critères et traitements

Pour toutes les demandes d'appui, les critères suivants devront être respectés :

- La demande doit être présentée au nom d'un OCA membre de la TROCL ou d'une organisation.
- La demande doit être faite dans un délai minimal d'un mois, exception faite des demandes d'avis et des urgences.
- La demande d'appui devra être formulée par écrit et fournir l'argumentation nécessaire à sa compréhension.

# Exclusions

Ne seront pas considérées :

- Les demandes de soutien individuel d'un organisme concernant la recherche de financement, les activités bénévoles et événements spéciaux.
- Les demandes provenant d'individus.
- Les demandes de médiation relatives à un litige interne, par contre des références à des ressources appropriées seront données.
- Les demandes à caractère de partisannerie politique ou religieuse.

# Demande d'appui dans le cadre de demandes de financement

La TROCL n'appuiera pas de demandes de financement de ses membres. La TROCL ne se positionne pas sur la qualité du projet et ne donne pas d'appui sur l'action proposée par l'organisme demandeur. Par contre, dans certaines demandes de financement par projets, les organismes communautaires autonomes doivent démontrer qu'ils sont membres d'un regroupement, appuyés par des partenaires dans leur projet ou qu'ils respectent les valeurs communautaires. À cet effet, la TROCL pourra faire parvenir un document qui stipule que l'organisme est membre, faire état de la participation de l'organisme à la vie associative de la TROCL et le respect des critères suivants :

## Critères

Pour ce type de demande, la TROCL évalue les projets selon les critères suivants :

- L'organisme qui fait la demande doit partager les valeurs et les préoccupations de la TROCL et celles de ses membres. (L'autonomie, la démocratie, l'égalité, l'équité, la justice sociale, l'ouverture, le respect, la solidarité et la transparence).
- Le soutien demandé par un organisme ne doit pas porter préjudice à un autre organisme communautaire autonome membre de la TROCL.
- Le soutien demandé par un organisme ne doit pas dédoubler les services d'un autre organisme sur le même territoire desservi.

## **Aide-mémoire pour la demande d'appui dans le cadre de demandes de financement**

Mon organisme est membre de la TROCL	
La demande est faite dans un délai minimal d'un mois	
Mon organisme partage les valeurs et les préoccupations de la TROCL et celles de ses membres.	
Le soutien demandé par un organisme ne porte pas préjudice à un autre organisme communautaire autonome membre de la TROCL	
Le soutien demandé par un organisme ne dédouble pas les services d'un autre organisme sur le même territoire desservi.	
Mon organisme s'attend à un document qui valide mon statut de membre de la TROCL, ma participation à la vie associative de la TROCL et au respect des critères mentionnés ci-haut.	
Ce n'est pas une demande de soutien individuel concernant la recherche de financement, d'activités bénéfiques ou d'événements spéciaux	
Ce n'est pas une demande faite à titre individuel	
Ce n'est pas une demande de médiation relative à un litige interne	
Ce n'est pas une demande à caractère de partisanerie politique ou religieuse	

# Demande d'implication à un comité

## Explication

Comme regroupement d'organismes communautaires autonomes et représentant plusieurs types d'OCA, il se peut que la permanence de la TROCL soit sollicitée pour siéger sur un comité.

## Critères

Pour ce type de demande, l'organisme devra démontrer le fait :

- De partager les valeurs et les préoccupations de la TROCL et celles de ses membres. (L'autonomie, la démocratie, l'égalité, l'équité, la justice sociale, l'ouverture, le respect, la solidarité et la transparence).
- Que les actions et positions demandées sur ce comité s'inscrivent dans la poursuite de la mission de la TROCL : **Concier et mobiliser** les organismes communautaires autonomes de la région autour d'enjeux communs; **Promouvoir, défendre et représenter** les intérêts et besoins collectifs de ses membres, tout en préservant leurs acquis, auprès des interlocuteurs régionaux et des instances communautaires nationales; **Faire connaître et reconnaître** le rôle social des organismes communautaires autonomes de la région; **Soutenir le développement des organismes communautaires autonomes** par l'échange, l'information, l'éducation et la formation sur les enjeux liés à l'action communautaire autonome.
- Que ce soutien ne porte pas préjudice à un autre organisme communautaire autonome membre de la TROCL.
- Que des organismes membres bénéficient des retombées de ce comité.
- Que la participation de la TROCL à ce comité représente un bénéfice pour d'autres membres de la TROCL.
- Que la présence sur ce comité réponde à l'atteinte des objectifs du plan d'action annuel de la TROCL.
- Que ce comité a une portée régionale et nationale.

## Traitement de la demande :

- La demande devra clairement mentionner le rôle de la TROCL, l'engagement souhaité et les actions qu'elle devra porter.
- S'il y a lieu, l'organisme demandeur doit indiquer les autres partenaires impliqués
- La permanence de la TROCL accusera réception de la demande.
- Les demandes seront analysées par la permanence. S'il y a lieu, elles seront recommandées au comité exécutif et adoptées par le CA.
- Après la tenue du CA, une réponse écrite sera envoyée à l'organisme demandeur dans un délai de cinq jours ouvrables confirmant le niveau d'engagement.
- Dans l'ensemble des demandes, l'équipe de la permanence de la TROCL ne peut prendre à sa charge l'exécution du travail. Celle-ci doit être facilitée par l'organisme demandeur en donnant le plus d'informations possibles quant à l'implication de la TROCL.

## Aide-mémoire pour la demande d'implication à un comité

La demande est faite au nom d'un OCA membre de la TROCL ou d'une organisation	
La demande est faite dans un délai minimal d'un mois	
La demande d'appui est formulée par écrit et fournit l'argumentation nécessaire	
Mon organisme partage les valeurs d'autonomie, de démocratie, d'égalité, d'équité, de la justice sociale, d'ouverture, de respect, de solidarité et de transparence	
Mon organisme partage les préoccupations de la TROCL et celles de ses membres	
Les actions et positions demandées s'inscrivent dans la poursuite de la mission de la TROCL	
Le soutien demandé ne porte pas préjudice à un autre organisme communautaire autonome membre de la TROCL	
L'ensemble des organismes membres et partenaires bénéficieront des retombées ou peuvent participer à l'événement.	
L'engagement représente un bénéfice pour d'autres membres de la TROCL	
La nature de la collaboration est bien spécifiée, le cas échéant	
La demande mentionne clairement le rôle de la TROCL, l'engagement souhaité et les actions qu'elle devra porter.	
Ce comité a une portée régionale et nationale	
La demande répond à l'atteinte des objectifs du plan d'action annuel de la TROCL	
Ce n'est pas une demande de soutien individuel concernant la recherche de financement, d'activités bénéfiques ou d'événements spéciaux	
Ce n'est pas une demande faite à titre individuel	
Ce n'est pas une demande de médiation relative à un litige interne	
Ce n'est pas une demande à caractère de partisanerie politique ou religieuse	

# Demande d'implication à l'organisation d'événement

## Explication

Les OCA à mandats régionaux, les partenaires et les regroupements d'OCA pourraient demander l'implication de la permanence de la TROCL dans l'organisation d'événements tels que rencontre d'un caucus de députés, grand rassemblement ou forum social.

## Critères

Pour ce type de demande, l'organisme devra démontrer le fait :

- De partager les valeurs et les préoccupations de la TROCL et celles de ses membres. (L'autonomie, la démocratie, l'égalité, l'équité, la justice sociale, l'ouverture, le respect, la solidarité et la transparence).
- Que les actions et positions demandées s'inscrivent dans la poursuite de la mission de la TROCL : **Concier et mobiliser** les organismes communautaires autonomes de la région autour d'enjeux communs; **Promouvoir, défendre et représenter** les intérêts et besoins collectifs de ses membres, tout en préservant leurs acquis, auprès des interlocuteurs régionaux et des instances communautaires nationales; **Faire connaître et reconnaître** le rôle social des organismes communautaires autonomes de la région; **Soutenir le développement des organismes communautaires autonomes** par l'échange, l'information, l'éducation et la formation sur les enjeux liés à l'action communautaire autonome.
- Que le soutien demandé ne porte pas préjudice à un autre organisme communautaire autonome membre de la TROCL.
- Que l'ensemble des organismes membres et partenaires bénéficient des retombées ou puissent y participer.
- Que la participation de la TROCL représente un bénéfice pour d'autres membres de la TROCL.
- Que, si la TROCL est citée comme collaboratrice officielle, la demande devra indiquer la nature de la dite collaboration.
- Que l'appui demandé réponde à l'atteinte des objectifs du plan d'action annuel de la TROCL.
- Que l'événement soit d'envergure régionale ou provinciale.

## Traitement de la demande :

- La demande devra clairement mentionner le rôle de la TROCL, l'engagement souhaité et les actions qu'elle devra porter.
- S'il y a lieu, l'organisme demandeur doit indiquer les autres partenaires impliqués.
- La permanence de la TROCL accusera réception de la demande.
- Les demandes seront analysées par la permanence. S'il y a lieu, elles seront recommandées au comité exécutif et adoptées par le CA.
- Après la tenue du CA, une réponse écrite sera envoyée à l'organisme demandeur dans un délai de cinq jours ouvrables.
- Dans l'ensemble des demandes, l'équipe de la permanence de la TROCL ne peut prendre à sa charge l'exécution du travail. Celle-ci doit être facilitée par l'organisme demandeur en donnant le plus d'informations possibles quant à l'implication attendue par la TROCL.
- La réponse confirmera le type d'implication et le niveau d'engagement.



### Aide-mémoire pour les demandes d'implication à l'organisation d'événement.

La demande est faite au nom d'un OCA membre de la TROCL ou d'une organisation	
La demande est faite dans un délai minimal d'un mois	
La demande d'appui est formulée par écrit et fournit l'argumentation nécessaire	
Mon organisme partage les valeurs d'autonomie, de démocratie, d'égalité, d'équité, de la justice sociale, d'ouverture, de respect, de solidarité et de transparence	
Mon organisme partage les préoccupations de la TROCL et celles de ses membres	
Les actions et positions demandées s'inscrivent dans la poursuite de la mission de la TROCL	
Le soutien demandé ne porte pas préjudice à un autre organisme communautaire autonome membre de la TROCL	
L'ensemble des organismes membres et partenaires bénéficieront des retombées ou pourront participer à l'événement.	
L'engagement représente un bénéfice pour d'autres membres de la TROCL	
La nature de la collaboration est bien spécifiée, le cas échéant	
La demande mentionne clairement le rôle de la TROCL, l'engagement souhaité et les actions qu'elle devra porter.	
La demande répond à l'atteinte des objectifs du plan d'action annuel de la TROCL	
L'événement est d'envergure régionale ou nationale.	
Ce n'est pas une demande de soutien individuel concernant la recherche de financement, d'activités bénéfiques ou d'évènements spéciaux	
Ce n'est pas une demande de médiation relative à un litige interne	
Ce n'est pas une demande à caractère de partisanerie politique ou religieuse	
Ce n'est pas une demande faite à titre individuel	

# Demande d'appui à des revendications sociales

## Explication

Plusieurs organisations, dont les OCA membres de la TROCL font des revendications sociales sur des enjeux relatifs à leurs champs d'expertise. Pour faire front commun et donner du poids à leurs actions, il arrive que ces organisations demandent l'appui de la TROCL.

## Critères

Pour ce type de demande, l'organisme devra démontrer le fait :

- De partager les valeurs et les préoccupations de la TROCL et celles de ses membres. (L'autonomie, la démocratie, l'égalité, l'équité, la justice sociale, l'ouverture, le respect, la solidarité et la transparence).
- Que les actions et positions demandées s'inscrivent dans la poursuite de la mission de la TROCL : **Concerter et mobiliser** les organismes communautaires autonomes de la région autour d'enjeux communs; **Promouvoir, défendre et représenter** les intérêts et besoins collectifs de ses membres, tout en préservant leurs acquis, auprès des interlocuteurs régionaux et des instances communautaires nationales; **Faire connaître et reconnaître** le rôle social des organismes communautaires autonomes de la région; **Soutenir le développement des organismes communautaires autonomes** par l'échange, l'information, l'éducation et la formation sur les enjeux liés à l'action communautaire autonome.
- Que l'appui demandé ne porte pas préjudice à un autre organisme communautaire autonome membre de la TROCL.
- Que l'appui demandé représente un bénéfice pour d'autres membres de la TROCL.
- Que l'appui demandé réponde à l'atteinte des objectifs du plan d'action annuel de la TROCL.
- Que l'appui demandé a une portée régionale et nationale.

## Traitement de la demande :

- La demande devra clairement mentionner le rôle de la TROCL, le type d'engagement souhaité et les actions qu'elle devra porter.
- S'il y a lieu, l'organisme demandeur doit indiquer les autres partenaires impliqués
- La permanence de la TROCL accusera réception de la demande.
- Les demandes seront analysées par la permanence. S'il y a lieu, elles seront recommandées au comité exécutif et adoptées par le CA.
- Après la tenue du CA, une réponse écrite sera envoyée à l'organisme demandeur dans un délai de cinq jours ouvrables.
- Dans l'ensemble des demandes, l'équipe de la permanence de la TROCL ne peut prendre à sa charge l'exécution du travail. Celle-ci doit être facilitée par l'organisme demandeur en donnant le plus d'informations possibles.
- L'analyse et la prise de position seront partagées à l'ensemble des groupes membres.

**Aide-mémoire pour les demandes d'appui à des revendications sociales.**

La demande est faite au nom d'un OCA membre de la TROCL ou d'une organisation	
La demande est faite dans un délai minimal d'un mois	
La demande d'appui est formulée par écrit et fournit l'argumentation nécessaire	
Mon organisme partage les valeurs d'autonomie, de démocratie, d'égalité, d'équité, de la justice sociale, d'ouverture, de respect, de solidarité et de transparence	
Mon organisme partage les préoccupations de la TROCL et celles de ses membres	
Les actions et positions demandées s'inscrivent dans la poursuite de la mission de la TROCL	
Le soutien demandé ne porte pas préjudice à un autre organisme communautaire autonome membre de la TROCL	
L'appui demandé représente un bénéfice pour d'autres membres de la TROCL	
La demande a une portée régionale ou nationale	
La demande mentionne clairement le rôle de la TROCL, l'engagement souhaité et les actions qu'elle devra porter.	
La demande répond à l'atteinte des objectifs du plan d'action annuel de la TROCL	
Ce n'est pas une demande de soutien individuel concernant la recherche de financement, d'activités bénéfiques ou d'évènements spéciaux	
Ce n'est pas une demande de médiation relative à un litige interne	
Ce n'est pas une demande à caractère de partisanerie politique ou religieuse	
Ce n'est pas une demande faite à titre individuel	

# Demande d'avis d'un bailleur de fonds

## Explication

La TROCL reçoit de certains bailleurs de fonds des demandes d'avis sectoriel concernant des demandes de financement faites par les organismes communautaire autonomes de la région. La TROCL ne se positionne pas sur la qualité du projet et ne donne pas d'appui sur l'action proposée par l'organisme demandeur.

## Critères

Pour ce type de demande, la TROCL évalue les projets selon les critères suivants :

- L'organisme qui fait la demande doit partager les valeurs et les préoccupations de la TROCL et celles de ses membres. (L'autonomie, la démocratie, l'égalité, l'équité, la justice sociale, l'ouverture, le respect, la solidarité et la transparence).
- Le soutien demandé par un organisme ne doit pas porter préjudice à un autre organisme communautaire autonome membre de la TROCL.
- Le soutien demandé par un organisme ne doit pas dédoubler les services d'un autre organisme sur le même territoire desservi.

## Traitement de la demande :

- La permanence de la TROCL reçoit la demande de la part du bailleur de fonds.
- Les demandes seront analysées par la permanence. Elles seront recommandées au comité exécutif et adoptées par le CA.
- Après la tenue du CA, la TROCL fera parvenir son avis au bailleur de fonds dans les 5 jours ouvrables.
- La TROCL informera l'organisme de l'avis remis au bailleur de fonds.